

Agrément préfectoral : E. 18 069 0028 0

Ets repris en 1994

Agrément Permis 1€

N° Enregistrement Formation Continue : 84691513269

Brochure d'Information

L'auto-école Kleber vous informe sur la formation des conducteurs de véhicules à changement de vitesse automatique, qui souhaite conduire des véhicules à changement de vitesses manuel.

Quelle formation ? A quel moment ? Quel coût ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Permis B(78) vers B

✚ Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

✚ Quand puis-je suivre la formation

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 6 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.

Caractéristiques

Véhicule utilisé	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie B, à changement de vitesses manuel. • Appartenant à l'établissement.
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • La formation est pratique et individuelle. • Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. • La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite. • Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

✚ La formation de 7 heures

Séquences	Durée	Intitulé	contenu
Séquence 1	2 h	Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. • Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	5 h	Conditions de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. • Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

84 rue Boileau - 69006 LYON

☎ 04.78.52.50.46



✉ aekl@wanadoo.fr

🌐 www.auto-ecole-kleber.fr

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'auto-école.
Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à partir du jour où vous êtes en possession du titre définitif.

Les permis de conduire de la catégorie B ou B(78) ont une durée de 15 ans.
* vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis de moins de 5 ans.

✚ **Nos tarifs** : voir notre plaquette remis sur simple demande.

Nos véhicules sont assurés chez Master Mutuelle AE Nos véhicules Peugeot 208 avec double commande spécifique aux Ets de conduite, et un véhicule boîte automatique Hybride.
Evaluation de départ : Obligatoire et réalisée avant la signature du contrat
La formation permis B fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; l'arrêté du 22 décembre 2009 ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Autre adresse : A.E. Vaulx-Village 2 place Gilbert Boissier 69120 VAULX-EN-VELIN

☎ 04.78.79.16.53 – a-e-v@orange.fr

🌐 www.auto-ecole-Vaulx-village.fr

N° 49237063000021 – N° Tva 73492370630 – Code NAF 8553Z